

Formation **Français Santé** Croix-Rouge vaudoise

Directives

Il s'adresse à des personnes s'exprimant de manière fluide en français et souhaitant renforcer leurs compétences écrites.

Objectifs

- Perfectionner son expression orale et écrite en français à travers des échanges et exercices.
- Découvrir et renforcer le vocabulaire en lien avec la santé, les soins et l'être humain à différents stades de la vie.

Procédure d'admission à la formation Français Santé :

- Avoir réussi le test d'entrée Français Santé.
- Un bulletin d'inscription est transmis avec les dates de la formation.
- En cas d'intérêt, le candidat devra compléter, signer et envoyer le bulletin d'inscription.
- Il sera contacté pour planifier un entretien d'orientation au cours duquel, un formateur s'assurera que le cours Français Santé corresponde aux besoins et aptitudes linguistiques du candidat.
- A l'issue de l'entretien, le candidat versera les frais de formation d'un montant de CHF 760.-. L'inscription est effective une fois le montant de l'écologie entièrement réglé
- Dès réception du paiement, l'inscription est confirmée par écrit.
- Une confirmation d'ouverture du cours rappelant toutes les dates et horaires sera transmise avant le début du cours.
- Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint, la Croix-Rouge vaudoise se réserve le droit d'annuler le cours. Les frais d'écologie seront alors remboursés.

La formation Français Santé :

- La formation est constituée de 15 modules de 3h chacun (soit 45 heures au total)
- L'enseignement théorique se déroule selon l'horaire 09h00-12h00 et est réparti sur 15 semaines environ (un demi-jour de cours par semaine)
- En cas d'absence ou de retard, le participant doit informer l'institution.
- Pour se présenter à l'examen final, le participant doit avoir suivi au minimum le 80% du cours (36 heures).
- L'examen théorique final à lieu le dernier jour du cours de 09h00 à 12h00.
- Les tests finaux sont corrigés dans un délai maximum de 3 semaines. La Croix-Rouge vaudoise transmet les résultats par écrit.
- En cas de réussite à l'examen, le candidat obtiendra un Certificat Français Santé.
- En cas d'échec à l'examen, une attestation de présence sera remise au participant.

Conditions d'ouverture de la formation

- Il faut au minimum 7 personnes inscrites (avec paiement effectué) pour permettre l'ouverture du cours
- Ce cours est proposé pour une classe de 12 personnes maximum

Lieux de cours

- Lausanne

Prix du cours

- CHF 760.–

L'inscription à la formation ne devient définitive que lorsque l'écologie a été réglé dans son intégralité et au plus tard 6 semaines avant le début du cours.

Désistement

3 semaines avant	4 semaines avant	5 semaines avant	Début du cours
Totalité du prix du cours retenue	75% du prix du cours	50% du prix du cours	

Parcours vers la formation d'Auxiliaire de santé

- Les personnes qui auront réussi le test final Français Santé pourront s'inscrire pour la suite du cursus de la formation d'Auxiliaire de santé 120h dans un délai d'une année (validité du test Français Santé).
- Le candidat à la formation d'Auxiliaire de santé devra suivre une session d'introduction (avant ou après son cours Français Santé). Celle-ci reste obligatoire et est valable une année maximum. Si la session d'introduction suivie a dépassé ce délai, le participant devra en suivre une nouvelle (ceci afin de donner des informations actuelles sur la formation).
- Lors de cette session d'introduction, un dossier de candidature à la formation d'Auxiliaire de santé sera remis au candidat.
- Le candidat devra compléter et réunir les annexes demandées pour son dossier à envoyer à la Croix-Rouge vaudoise et accompagner son dossier d'une attestation de l'expérience professionnelle dans le secteur des soins ou la « fiche d'évaluation de **pré-stage** en institution » **de 5 jours minimum** ;
- Dès réception du dossier de candidature, le secrétariat du Secteur Formation contacte le candidat pour un entretien de candidature avec un expert Croix-Rouge. Au cours de cet entretien, les connaissances linguistiques ainsi que les aptitudes au métier d'Auxiliaire de Santé seront testées.
- L'expert pourra soit accepter le candidat en formation d'Auxiliaire de Santé, soit poser des conditions complémentaires (stage, certificat médical, cours de français) en vue d'un deuxième entretien.
- Si le candidat est accepté dans un cours, il reçoit une confirmation d'inscription qui mentionne les dates de cours et la période durant laquelle le stage sera organisé, ainsi qu'un bulletin de versement pour les frais d'écologie.
- **Attention, les personnes inscrites par l'ORP doivent suivre une procédure interne et se référer à leur conseiller.**